



17 Route de Pau  
65000 Tarbes

Tél : 06 52 61 52 42  
email : [fne65@fne-midipyrenees.fr](mailto:fne65@fne-midipyrenees.fr)  
internet : [http:// www.fne-midipyrenees.fr](http://www.fne-midipyrenees.fr)  
Affiliée à **FNE Midi-Pyrénées** et  
**France Nature Environnement**

France Nature Environnement 65 (FNE 65)

Fédération départementale d'associations de  
protection de la Nature et de l'Environnement des  
Hautes-Pyrénées

*Agréée au titre de l'article L.141-1  
du Code de l'Environnement*

18 novembre 2019

Objet ; enquête publique

PLU Asté, Gerde, Trébons, Montgaillard, Hiis

M. Le Commissaire Enquêteur

France Nature Environnement est une fédération réunissant des associations de protection de la nature et de l'environnement du département et des membres individuels. Elle est agréée et habilitée, et siège donc dans de nombreuses commissions départementales, notamment en CDPENAF. En ce sens nous rappellerons que FNE 65 agit dans l'intérêt commun, et ne peut pas être assimilé à un « lobby » qui lui a des intérêts particuliers, économiques notamment, à défendre.

Nous avons pris connaissance des 5 PLU de la Haute-Bigorre soumis à enquête publique : Asté, Gerde, Trébons, Montgaillard, Hiis. Nous ne ferons pas de remarques spécifiques à l'un ou à l'autre en particulier, nos observations portent sur l'ensemble des PLU, qui construits de la même manière présentent de nombreuses similitudes (nombreux copiés-collés). Elles s'appliquent à tous les ces projets qui présentent à nos yeux des insuffisances en matière d'articulation avec les questions environnementales qui nous préoccupent, même s'il est indéniable, notamment en matière de consommation des espaces, un effort a déjà été fait. Ce qui vaut d'ailleurs certaines observations de particuliers « intéressés » dans le cadre de cette enquête publique.

1) Manque de prise en compte du futur SCOT, un sentiment de documents juxtaposés

Nous le savons, le SCOT n'est pas arrêté, mais ses grandes lignes sont largement connues, une première version a même été présentée en CDPENAF. Il n'y a aucune obligation pour les communes concernés à y faire référence, à le respecter, il serait bien pour l'esprit de l'exercice qu'il serve plus de référence et notamment pour avoir une vision concertée de l'ouverture de zone à urbaniser. On a la nette impression que chaque commune tire à soi un taux d'accroissement démographique, plus ou moins « volontariste » selon les situations, pour ouvrir un maximum d'espace à la construction. Sans tenir compte du projet de la commune voisine, même si les documents qui nous sont présentés, sont écrits par la même main... Il manque à l'évidence dans ces documents portés par la Communauté de Commune de la Haute-Bigorre, une idée communautaire. Ce sont plutôt des individualismes communaux qui s'expriment.

C'est regrettable à l'heure où l'on dénonce la consommation excessive des espaces non urbanisés (agricoles et naturels), l'artificialisation des sols, de voir que l'objectif de chaque commune n'a pas été de réduire l'empreinte des constructions à venir, mais bien d'en avoir le plus possible.

2) Des perspectives démographiques très optimistes, l'absence de prise en compte du resserrement des ménages

Alors que toutes les projections démographiques sur les Hautes-Pyrénées annoncent une stagnation, voir une baisse de la population dans la décennie à venir, ici tous les villages parient sur une hausse plus ou moins forte de leur population. Il y a là une forte incohérence dont la conséquence est l'ouverture de trop de terrains à l'urbanisation, notamment en élargissant, sous prétexte de densification, des terrains marginaux ou de grandes « dents creuses ». Aucun village n'y échappe. Il serait bien que tous aient au moins des zones à urbaniser plus tardives (2AU) impliquant un nouvel examen avant leur réalisation. Le cas le plus frappant est celui de Gerde, où la politique volontariste est affirmée, qui prend donc le risque d'accentuer

encore un mitage dont l'aspect paysager est déjà catastrophique, en l'absence de priorité. Même des communes comme Hiis (pas de zone AU) et Trébons qui restent dans une grande proximité avec le bâti existant, auraient aussi intérêt à établir des priorités. Cela serait plus compatible avec les projections en terme de population retenues dans les documents du SCOT notamment.

L'autre point est l'absence (ou quasi absence) de projets de constructions avec le fait noté dans tous les documents qu'est le desserrement des ménages. On reste essentiellement sur le modèle de la maison individuelle dans son enclos pour une famille comme proposition de logement, alors que le vieillissement de la population, l'éclatement des ménages, la mobilité des personnes impliquerait la création d'une offre différente. Ce serait là de la politique urbaine pour l'avenir, non pour le passé, dont une des vertus serait aussi d'économiser de l'espace, d'avoir une densité plus forte d'habitants. L'analyse du phénomène est faite, sa traduction en terme d'urbanisme inexistante !

### 3) des parcelles encore trop grandes

Trop peu de communes font le pari de proposer des parcelles de moins de 1000 m<sup>2</sup> comme norme, alors que la réduction de l'artificialisation des sols devraient fortement y inciter. Là encore, cela permettrait de faire rentrer les objectifs d'une politique volontariste démographique dans une consommation de terre plus réduite et préserverait l'avenir. L'une des objections qui a pu nous être faite c'est que certains achèteraient deux parcelles ! Et alors... ce ne sera pas la règle, et globalement la réduction de consommation de terre sera de toute manière atteint.

### 4) La prise en compte des résidences secondaires

Justifier ne serait-ce même que par une ou deux unités, le besoin de terrains constructible par la création de résidences secondaires touche au scandale, écologique et social. Ecologique car il s'agit bien d'une consommation de terre superflue, avec ce qu'elle entraîne automatiquement de destruction de milieux, pour une utilisation partielle et temporaire. Sociale, car c'est favoriser des personnes qui ont déjà un toit (ou plus), favoriser une augmentation du coût des terrain, alors que nos territoires ne proposent pas tant de logements sociaux dans ces communes et que le desserrement des ménages devrait accentuer ce besoin.

### 5) Quelques idées pour l'environnement

Alors que les PADD et leurs objectifs affichent une meilleure prise en compte de l'environnement et sa protection, voire sa restauration, peut de mesures permettent d'aller dans ce sens. Il serait bien qu'aujourd'hui, en ces temps d'urgence écologique et climatique annoncés par les experts, scientifiques au niveau mondial, que les documents d'urbanisme ne se contentent pas d'être dans les clous réglementaire mais fassent preuve d'un peu de volontarisme là aussi.

a- En particulier, sur les règlements des zones constructibles, il serait bien d'envisager de sortir des maisons cernées par leurs clôtures « étanches » pour promouvoir haies, clôtures permettant le passage d'une petite faune sans difficulté particulier. Même dans les zones habitables, nombre d'animaux sauvages vivent dans les jardins ou les traversent, s'y nourrissent. Certains, comme les hérissons par exemple, sont même protégés. Chaque artificialisation des terres est pour ces animaux de petite et très petite taille, une destruction d'habitat...

b- Autant les documents présentés s'arrêtent sur les routes départementales et sur la voirie communale, autant ils laissent de côté les chemins ruraux qui sont des voies de pénétrations dans les milieux « naturels et agricoles ». Cette pénétration peut être source de nuisances : fréquentation par véhicules, dépôts de déchets, dégradation des terrains autour... Il serait bien que les document d'urbanisme précisent leur ouverture à la circulation avec comme règle une interdiction générale, sauf habitants, usagers professionnels ou mention contraire apposée sur la voie concernée.

c- L'absence totale de prise en compte de la Réserve de Ciel Etoilé et de règle d'aménagement des luminaires, de leurs réduction, en nombre comme en hauteur, apparaît aujourd'hui comme un manque certain. On le sait la pollution lumineuse, la « perte de la nuit » devient aussi un problème mondial qui touche tout particulièrement nos pays riches sur-éclairés. Il est nécessaire aujourd'hui dans les règles d'urbanisme que mettent en place les PLU et autres documents d'intégrer ces questions, d'apporter des réponses qui réduisent cette pollution qui touchent tous les êtres vivants.

## **En conclusion.**

France Nature Environnement 65 souhaite :

- une réduction plus grande encore des zones à urbaniser, la systématisation dans tous les PLU de zones 2 AU qui permettent de faire un point avant d'ouvrir de nouveaux terrains à l'urbanisation ;
- une densification plus grande encore des logements et la prise en compte réelle du desserrement des ménages ;
- des réglementations des espaces qui prennent en compte, en-deçà des grandes trames, les circulations des animaux et les favorisent en imposant a minima des clôtures perméables, en favorisant les haies
- une prise en compte des petites voiries pour limiter les pénétrations les plus dérangeantes des milieux, ainsi qu'une prise en compte de la réduction de la pollution lumineuse.

Elle invite les élus à avoir une politique environnementale dynamique, portée vers l'avenir et la réponse aux défis qui sont les nôtres, et non à se contenter de coller à des textes réglementaires qui sont souvent insuffisants pour ce temps d'urgences qu'est notre présent.

Pour FNE 65

Le responsable « pôle aménagement »

Représentant FNE 65 en CDPENAF

Renaud de Bellefon

